



**Mairie d'AUBRY**  
Contrat avec L'Embardee  
Décision n° 2024/53/SC

Publié le 29 février 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place un spectacle dans le cadre de la journée internationale des droits de la Femme.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

**DECIDE**

De passer un contrat de cession avec « **L'Embardée** », pour la mise en place « Les Femmes ont-elles une âme » le vendredi 8 mars 2024 à 14h30, Médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de **1159.20 € TTC (Mille cent cinquante-neuf euros et vingt centimes)**.

AUBRY, le 20 février 2024

Christophe CHARLES

Maire

